

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 9 novembre 1847.

En ce moment les troupes de la confédération suisse et celles du Sonderbund marchent les unes contre les autres ; il n'est plus possible d'arrêter leurs pas. La diète a fait de vains efforts pour prévenir l'effusion du sang, elle a temporisé, elle a usé de moyens de conciliation, elle a envoyé dans les cantons égarés des commissaires chargés de les éclairer sur leurs devoirs et sur leurs intérêts ; tout a échoué. On a pris des désirs de conciliation pour de l'hésitation, de la crainte ; le fanatisme et l'orgueil ont été plus forts que la raison ; ils ont voulu la guerre, elle éclate.

Des deux côtés l'envoi des troupes a été précédé de manifestes, de déclarations ; mais à quoi bon les discuter aujourd'hui ? A quoi servirait de prouver que le manifeste du Sonderbund n'est destiné qu'à tromper l'opinion publique ? Il se présente comme victime, comme opprimé ; il prétend qu'on lui déclare la guerre ; mais qu'est-ce donc que son existence même, sinon une menace continuelle de guerre, un danger perpétuel pour la confédération, une violation évidente du pacte ? Ou la diète est souveraine, et dès lors nul corps d'armée ne doit être établi, ne doit comprendre les troupes de plusieurs cantons, qu'en vertu de ses ordres précis, après délibération et vote ; ou la diète n'est pas souveraine, et alors elle est inutile, c'est un rouage sans but, sans emploi, elle ne sert à rien, les cantons seuls sont souverains ; cela peut flatter beaucoup la vanité cantonale, mais dès ce moment la confédération suisse n'existe plus. Il n'y a pas de milieu possible entre ces deux termes.

Les sept cantons ne s'abusent pas sur la portée de leur acte ; ils ignorent pas que leur alliance est la rupture du pacte, que leur triomphe serait celui de la minorité et le signal de persécutions religieuses, mais ils obéissent à la secte qui a placé chez eux son quartier-général ; ils croient agir de leur propre mouvement, en vertu d'un droit, ils obéissent, comme des instruments dociles, à une autre volonté que la leur, à des intérêts qui ne sont pas les leurs.

Voilà donc, pour une poignée de jésuites, quelques centaines de mille hommes sous les armes, le commerce arrêté, l'industrie suspendue, et enfin la guerre civile éclatant avec une déplorable ardeur entre les citoyens d'un même état, traînant à sa suite toutes les misères, toutes les horreurs qu'elle a coutume d'enfanter, menaçant l'Europe d'une guerre générale soulevée par l'intervention de quelques puissances. Et cela au milieu du dix-neuvième siècle, quand il semblait que les progrès de la raison humaine fussent rendre impossible le retour de ces affreuses luttes qui ont ensanglanté le monde au nom de la religion. Les leçons de l'histoire sont perdues pour nous, les principes philosophiques émis si haut naguère sont oubliés, méconnus ; quelques prêtres ambitieux, avides, mément encore la foule, et nous avons la douleur de voir la France, après avoir marché à la tête de la civilisation, proclamé les idées dont le triomphe devait reléguer à jamais dans le passé toute guerre religieuse, prendre aujourd'hui parti pour les fauteurs de troubles, pour les auteurs de ces désordres qui vont affliger la Suisse.

Ayez donc été professeur d'histoire, et, faisant retentir votre chaire de paroles pleines de profondeur et de charme, ayez donc retracé à vos auditeurs les progrès de la civilisation, pour venir ensuite, arrivé au pouvoir, ministre des affaires étrangères, président du conseil, donner un démenti à cette civilisation dont vous avez été l'historien !

Mais il y a mieux ; M. Guizot écrivait et disait du haut de sa chaire :

« Personne n'ignore que la principale puissance instituée pour lutter contre la révolution religieuse du quinzième siècle a été l'ordre des jésuites. Jetez un coup d'œil sur leur histoire ; ils ont échoué partout ; partout où ils sont intervenus avec quelque étendue, ils ont porté malheur à la cause dont ils se sont mêlés. En Angleterre, ils ont perdu des rois ; en Espagne, des peuples. Le cours général des événements, le développement de la civilisation moderne, la liberté de l'esprit humain, toutes ces forces contre lesquelles les jésuites étaient appelés à lutter se sont dressées contre eux et les ont vaincus. Et non seulement ils ont échoué, mais rappelez-vous quels moyens ils ont été contraints d'employer. Point d'éclat, point de grandeur ; ils n'ont pas fait de brillants événements, ils n'ont pas mis en mouvement de puissantes masses d'hommes ; ils ont agi par des voies souterraines, obscures, subalternes, par des voies qui n'étaient nullement propres à frapper l'imagination, à leur concilier cet intérêt qui s'attache aux grandes choses, quels qu'en soient le principe et le but. Le parti contre lequel ils luttaient non seulement a vaincu, mais il a vaincu avec éclat (1). »

Ainsi, l'homme qui a constaté que les jésuites ont perdu tour à tour des rois et des peuples se décide à les soutenir en Suisse. Ils ont porté malheur à toutes les causes dont ils se sont mêlés, et M. Guizot va faire cause commune avec eux. C'est être bien oublieux ou bien inconséquent, ou encore bien inféodé à une volonté étrangère qui vous fait méconnaître les leçons que vous-même avez données.

Tout le secret de la conduite de M. Guizot ne serait-il pas dans quelques lignes qui suivent celles que nous venons de transcrire ? « Les jésuites pourtant ont eu de la grandeur ; une grande idée s'attache à leur nom, à leur influence, à leur histoire. C'est qu'ils ont su ce qu'ils faisaient, ce qu'ils voulaient. » Oui, ce que les jésuites voulaient et veulent encore, c'est une chaîne imposée à la pensée, des entraves mises à la liberté d'écrire ; c'est le rétablissement du pouvoir absolu, non seulement dans l'ordre spirituel, mais dans l'ordre temporel, en un mot dans le gouvernement comme dans l'église. Ils le veulent par tous les moyens, en exploitant la crédulité publique, en assiégeant le chevet des mourants pour leur arracher leur héritage, en fanatisant les hommes par des prédications, par des livres, par la confession ; ils le veulent enfin par la guerre civile qui pousse aujourd'hui des masses imposantes les unes contre les autres, et dont le canon labourera peut-être demain la ville de Fribourg. Eh bien ! tout cela, M. Guizot le veut avec les jésuites, puisqu'il les aide par des envois d'armes et de munitions, puisqu'il les soutient de son influence, par ses menaces d'intervention. On est honteux pour la France d'un tel rôle.

Les événements qui éclatent en Suisse, la lutte des cantons démocratiques contre les cantons fanatisés par les prêtres, donneront aux lignes qui suivent un caractère d'opportunité qu'on ne peut méconnaître. On jugera quelle différence il y a entre la pensée de Napoléon et celle de notre gouvernement actuel à l'égard de ce pays auquel nous sommes unis par tant d'intérêts.

Voici ce que disait Napoléon aux députés suisses appelés à Paris pour discuter la médiation :

« Situés au sommet des montagnes qui séparent la France, l'Allemagne et l'Italie, vous participez à la fois de l'esprit de ces différentes nations. La neutralité de votre pays, la prospérité de votre commerce et une administration de famille sont les seules choses qui puissent agréer à votre peuple et vous maintenir.

« Après vous avoir tenu le langage qui conviendrait à un citoyen suisse, je vais vous parler comme magistrat de deux grands pays, et ne pas vous déguiser que jamais la France et la république italienne ne pourront souffrir qu'il s'établisse chez vous un système de nature à favoriser leurs ennemis.

« La politique de la Suisse a toujours été considérée en Europe comme faisant partie de la politique de la France, de la Savoie et du Milanais, parce que la manière d'exister de la Suisse est entièrement liée à la sûreté de ces états. Le premier devoir, le devoir le plus essentiel de la France sera toujours de veiller à ce qu'un système hostile ne l'emporte pas parmi vous, et à ce que des hommes dévoués à ses ennemis ne parviennent pas à se mettre à la tête des affaires. Il convient non seulement qu'il n'existe aucun motif d'inquiétude pour la portion de notre frontière qui est ouverte et que vous couvrez, mais que tout nous assure encore que si votre neutralité était forcée, le bon esprit de votre gouvernement et l'intérêt de votre nation vous rangeraient plutôt du côté des intérêts de la France que contre eux.

« Ce sont les cantons démocratiques, ce sont leurs formes qui vous distinguent dans le monde, qui vous rendent intéressants aux yeux de l'Europe. Sans ces démocraties, vous ne représenteriez rien que ce qu'on trouve ailleurs, vous n'auriez pas de couleurs particulières. Songez bien à l'importance d'avoir des traits caractéristiques ; ce sont eux qui éloignent l'idée de toute ressemblance avec les autres états, écartent celle de vous confondre avec eux et de vous y incorporer.

« Je sais bien que le régime de ces démocraties est accompagné de beaucoup d'inconvénients, et qu'il ne soutient pas l'examen aux yeux de la raison ; mais enfin il est établi depuis des siècles ; il a son origine dans le climat, la nature, les besoins, les habitudes primitives des habitants ; il est conforme au génie des lieux. Il ne faut pas vouloir avoir raison en dépit de la nécessité.

« Les peuples n'ont jamais souffert qu'on les privât de l'exercice immédiat de la souveraineté ; ils ne connaissent ni ne goûtent ces inventions modernes du pouvoir représentatif, qui détruit les attributions essentielles d'une république.

« Les cantons démocratiques ont toujours été attachés à la France jusqu'à la révolution ; si, depuis ce temps, ils ont incliné pour l'Autriche, cela se passera. Ils ne peuvent pas désirer le sort des Tyroliens.

« Ce sont les démocraties qui forment la véritable Suisse ; toute la plaine ne lui a été adjointe que postérieurement. Les démocraties suisses s'attacheront bien plus à la France que ne le feront les aristocraties. Mais qu'elles prennent garde à elles ; elles se perdront elles-mêmes si elles continuent à méconnaître la grande vérité qu'il n'y a plus de bonheur pour la Suisse que par l'attachement à la France. Toute notre histoire se réduit à ceci : Vous êtes une agrégation de petites démocraties et d'autant de petites villes libres impériales, formées sous l'empire de dangers communs, et cimentées par l'ascendant de l'influence française. Depuis la révolution, vous vous êtes obstinées à chercher votre salut hors de la France ; il n'est pas là. Votre histoire, votre position, le bon sens vous le disent. C'est l'intérêt de l'attaque qui peut rendre intéressante la Suisse aux yeux des autres puissances. Le premier est un intérêt permanent et constant ; le second, un caprice qui n'est que passager. La Suisse ne peut défendre ses plaines qu'avec l'aide de la France. La France peut être attaquée par sa frontière suisse ; l'Autriche ne craint pas la même chose. J'aurais fait la guerre pour la Suisse, et j'aurais sacrifié plutôt 100,000 fr. que de souffrir qu'elle cessât d'être entre les mains des chefs de la dernière insurrection, tant est grande l'influence de la Suisse pour la France. »

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,

au 4<sup>e</sup>,

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de

l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,

et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

## Affaires de Suisse.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

GENÈVE, le 7 novembre 1847. — De tous côtés des bataillons sont en marche, et se concentrent sur Fribourg et Lucerne, contre lesquels on agitait simultanément, laissant le Valais se suicider lentement. Ce malheureux canton manque de vivres, et manque d'argent pour s'en procurer. On s'est servi de tous les moyens pour fanatiser ses populations, et on n'a que trop bien réussi. Avant-hier, des blés étaient chargés à Genève ; le gouvernement a fait mettre l'embarco sur les barques. Une lettre que j'ai sous les yeux, adressée de Saint-Maurice par un conservateur et arrivée ce matin, porte ces mots :

« Nous sommes ici comme dans une vraie place de guerre ; nous avons dans notre endroit 2,000 landwehrs, et jusqu'au bord du lac 4,000. Il y a quelques déserteurs parmi les troupes du contingent, environ 100. On aime mieux n'avoir dans les rangs que du pur sang, plutôt que des soldats qui, dans le feu, pourraient tuer leurs officiers. Notre armée se compose d'environ 12,000 hommes, tous fanatisés, croyant qu'ils vont droit au ciel s'ils succombent dans la lutte ; une grande partie sont des chasseurs de chamois, qui ne craignent pas de mettre bas leur homme à quelques cents pas. On croit nous prendre par la famine ; heureusement que nous avons les greniers du Piémont à notre disposition. Plus on attendra à nous attaquer, plus l'esprit des soldats sera irrité, et, au moment du combat, ils se batront comme des lions et seront moins disposés à faire grâce à leurs prisonniers. »

Par l'esprit de cette lettre vous voyez d'où elle sort. Quant aux 12,000 hommes, ce sont des landsturms en forte partie, qui sont excellents pour poursuivre et tuer des vaincus, mais qui ne valent rien lorsque le combat est engagé. Ce qu'il y a de meilleur en troupes est échelonné dans le Bas-Valais. Il faut donc s'attendre à les voir attaquer si on ne les attaque pas eux-mêmes ; leur position n'est pas tenable.

J'espère pouvoir vous annoncer la prise de Fribourg et l'installation d'un gouvernement provisoire dans cette ville vers la fin de la semaine.

Nous avons ici en caserne deux batteries d'artillerie non attelées, un bataillon d'infanterie et une compagnie du génie pour service de place, mais à la solde de la confédération.

Notre 1<sup>er</sup> bataillon est toujours à Lausanne.

### On lit dans la Suisse :

Parmi les bruits qui circulent, il en est un qui a sa signification : on dit que M. le comte Rossi, ambassadeur extraordinaire de France auprès du Saint-Siège, va arriver à Berne, et qu'une mission importante lui a été confiée par son gouvernement. Ce bruit, que nous n'avons pas voulu rapporter jusqu'ici, a acquis une telle consistance en passant de bouche en bouche, qu'on en était venu jusqu'à écrire à Genève que M. Rossi était arrivé à Berne.

Ce bruit nous paraît dénué de fondement. Le gouvernement qui a fait passer des armes à la minorité des cantons ligués et insurgés, et qui prodigue tous les jours l'insulte et l'outrage à la majorité et au gouvernement suisse fonctionnant légalement, s'est retiré le droit d'influencer la diète par voie diplomatique.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

TURIN, le 5 novembre. — Mardi, le roi devait partir pour Gènes. Il s'est formé des compagnies très nombreuses portant de petits drapeaux de couleur rouge avec une croix blanche ; la couleur rouge est celle de Savoie. Elles occupaient toute la distance de son palais jusqu'au pont du Pô, et ont formé une double haie, où le roi a passé au milieu des cris de *Vive le roi !* Toutes les fenêtres et balcons de la rue du Pô étaient remplis, et on y voyait aussi des drapeaux de très grande dimension. Le soir, au théâtre, on a chanté un hymne qui a été répété quatre fois. A la fin du spectacle, les dames ont noué leurs mouchoirs de poche d'une loge à l'autre en signe d'union.

Le roi est monté en voiture vis-à-vis le pont suspendu ; il était si ému qu'il en versait des larmes, et il a dit à ceux qui l'entouraient : « Je ferai tout ce que je pourrai. » Partout il a reçu sur son passage des marques de la plus touchante satisfaction. Le sénat de Casal s'est porté à Alexandrie. A Gènes, toutes les autorités sont allées au-devant de lui à cheval et en grand costume. On avait préparé un grand char de triomphe sur lequel on l'a fait monter ; il était traîné par les mariniers tous habillés en blanc.

Hier, on a fêté la Saint-Charles ; la ville a été illuminée. La jeunesse parcourait les rues avec les drapeaux, en chantant un hymne au roi. Cet hymne est sur un air martial ; on le chante dans les théâtres et partout.

Les nobles aristocrates et les jésuites sont terrifiés. Du reste, depuis six jours que nous sommes dans un état d'agitation, il ne s'est pas volé un mouchoir, et la police, qui se fait par l'autorité civile, n'a pas reçu la moindre plainte.

Il est question d'une alliance douanière avec la Toscane et la Romagne ; mais il sera difficile de s'entendre avec les états de Parme et de Modène. Cependant on ne désespère pas de Modène, qui sera forcée à des changements, ne pouvant résister au progrès.

Il y a eu des vivats pour le comte de Villamarina, qui s'est rendu populaire en refusant d'avoir sous son ministère la direction de la police, laquelle a agi sans son consentement contre les chanteurs de l'hymne à Pie IX.

## Affaires d'Italie.

NAPLES, le 31 octobre. — Vous avez encore présentes à l'esprit les dispositions du décret royal en date du 15 août dernier, qui diminuait l'impôt du sel et abolissait complètement les droits de mouture dans la partie continentale du royaume. Quant à la Sicile, il lui était fait remise de 500,000 ducats sur ses impositions générales. Vous savez combien d'espérances furent fondées sur ces améliorations matérielles qui, d'après les appréciations de nos optimistes, devaient inmanquablement précéder des concessions en faveur des besoins moraux de notre pays. Jugez de l'instabilité des idées gouvernementales, et voyez combien nous avons raison de douter de la sagesse et de la sincérité de la plupart de nos hommes d'état ; cette loi du 15 août dernier vient d'être en partie abrogée. Il a été décidé dans un conseil d'état tenu le 23 courant que cette loi n'aurait point son application en ce qui concerne la Sicile. Ainsi, la Sicile, dont la richesse et la fertilité étaient jadis proverbiales, qui, en 1815, trouvait le moyen, avec un budget bien plus restreint qu'aujourd'hui, de fournir aux besoins de son administration, aux frais de la guerre, et qui possédait encore un excédant dans son trésor public, se trouvera bientôt à bout de ressources. Bien que l'impôt ait été triplé, elle a acquis la triste conviction de l'impossibilité d'amortir sa dette publique qui augmente chaque jour. Ces faits sont d'une telle évidence que je me dispenserais de vous donner les chiffres que j'ai recueillis moi-même.

Voilà donc les résultats des promesses royales et d'un système avide et inintelligent. Ces riches campagnes, que les anciens nommaient le grenier de l'Italie, sont aujourd'hui abandonnées ; le cultivateur, pressuré par le fisc, qui absorbe la majeure partie de la production, abandonne le soc et recourt ordinairement à la charité publique.

Je vous ai fait connaître l'arrestation du baron Marsico, riche propriétaire calabrais. Aucune charge ne pesant sur lui, M. Marsico a énergique-

(1) Histoire de la Civilisation en Europe, — 5<sup>e</sup> édition, pages 563-564.

ment protesté et réclame sa mise en liberté; mais le gouvernement lui impose la condition d'immobiliser une rente de dix mille ducats sur le grand-livre. Ce fait n'a pas besoin de commentaires, il parle assez de lui-même. J'ai pu vous affirmer que les cours martiales existent toujours à Messine, qui qu'en aient pu dire les écrivains de la police.

Depuis trois mois que le gouvernement a fait emprisonner au château de Saint-Elme une compagnie entière d'artillerie qui se trouvait en garnison à Palerme avant l'insurrection, on n'a pu trouver aucune charge contre ces militaires, accusés dès le principe de connivence avec les mécontents. Le procureur-général qui instruit leur affaire vient de faire appeler les officiers de ce corps pour les besoins de l'enquête; mais on espère généralement que leur innocence ne peut tarder à être constatée.

(Nouveliste de Marseille.)

ROME, le 2 novembre. — Rien de décidé sur la démission du cardinal Ferretti de la charge de secrétaire d'état. Tous les hommes de bien sont en mouvement pour faire revenir le cardinal de sa fâcheuse résolution. On assurait ce matin qu'on aurait obtenu de lui qu'il ne quitterait les affaires qu'après l'installation des députés et de la municipalité. On dit aussi que la population de Rome doit faire une démarche auprès de S. E. pour la prier de ne pas quitter les affaires en ce moment.

Le cardinal Ferretti a trop de patriotisme et de dévouement pour ne pas se rendre à cet appel, malgré son dégoût pour les affaires et le besoin de repos. L'espoir de le conserver encore n'est pas tout-à-fait perdu, et la démission n'a pas été jusqu'ici acceptée.

Au reste, tout est parfaitement tranquille à Rome. La démission de M. Morandi, gouverneur de Rome, est acceptée. On dit qu'il y aura bientôt un mouvement dans le personnel de la cour de Rome.

M. Morichini, pro-tresorier, sera envoyé nonce à Paris. Mgr Rasconi remplacera M. Morichini au ministère des finances. Mgr Corboli Busi sera nommé maggiordomo en remplacement de Mgr Rasconi. Mgr Savelli passera au poste de gouverneur de Rome. (Sémaphore.)

## Paris, le 7 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tous les hommes de cœur auront lu avec une vive indignation l'article que contenait hier le *Journal des Débats* sur les événements de Suisse et sur les hommes qui y jouent le principal rôle. La feuille ministérielle ne peut pas décidément pardonner à MM. Fazy et Druce d'être des élus de l'insurrection. Les citoyens de Vaud et de Genève, lassés d'être gouvernés sans leur assentiment, et de l'être mal, se sont décidés un jour à descendre sur la place publique pour y exercer leur droit souverain, renverser une oligarchie détestée, et choisir eux-mêmes d'autres chefs. Telle est l'origine de la présidence de M. Druce et de celle de M. Fazy. Est-ce donc là une origine si condamnable aux yeux du *Journal des Débats*, et pense-t-il qu'il soit toujours défendu d'arriver au pouvoir par ces voies coupables? Alors, que ne s'empresse-t-il de faire écrire au duc de Bordeaux de venir reprendre la place qu'il a perdue en 1830? car ce qui est erreur au-delà du Rhône ne saurait être une vérité en-deçà.

Nous serions curieux de connaître la théorie du *Journal des Débats* en matière d'insurrection. Il ne nous la donne pas; mais, en voyant la presse de l'opposition attaquer la révolte des sept cantons, il feint de ne plus savoir quelle peut être la sienne. Si la presse de l'opposition ne s'explique pas plus clairement, ce n'est pas sa faute, c'est celle des lois qu'on lui a faites, et qui ne lui laissent pas toujours la liberté de se faire comprendre, tout en l'exposant, quand elle veut parler trop clairement, aux réquisitoires de MM. les gens du roi.

Les deux premiers alinéas de la correspondance générale de Madrid du 2 novembre prouvent mieux que toutes les lettres possibles que la réconciliation prétendue d'Isabelle et de son mari n'est qu'un mensonge:

Hier, la reine est allée à la promenade dans le léger équipage que S. M. conduit elle-même avec tant de grâce et d'adresse. Elle était accompagnée d'une des dames de sa maison, et suivie d'un écuyer cavalcadour et de plusieurs laquais. Après avoir fait quelques tours au Prado, S. M. est rentrée au palais. (Où était don François?)

Le roi, la reine-mère et le duc de Rianzarès sont allés dîner, avant-hier dimanche, à la résidence royale de la Moncloa; LL. MM. étaient accompagnées de quelques personnes honorées de leur confiance, et de gens de leur maison. (Où était Isabelle?)

La même correspondance contient d'autres faits curieux. Elle annonce qu'Espartero a refusé l'ambassade de Londres, et que le gouvernement lui a signifié qu'il eût à continuer de résider à l'étranger jusqu'à nouvel ordre. Que dites-vous d'une ambassade qui devait être l'équivalent d'un exil? Que dites-vous d'un pouvoir qui trouve un homme bon pour représenter un pays au dehors, et qui le trouve dangereux pour représenter ce même pays dans sa capitale?

Dans la soirée d'un de ces derniers jours, dit une lettre quasi-officielle, des bruits alarmants se sont répandus en ville: on a appris que les officiers des divers régiments en garnison à Madrid avaient reçu l'ordre d'aller coucher dans leurs casernes respectives; des rumeurs de modification ministérielle circulaient au même moment. Il est certain, en effet, que le gouvernement a cru devoir adopter quelques mesures de précaution extraordinaires, dont on ignore le motif.

M. le général Ros de Olano vient de donner sa démission du ministère de l'instruction publique. On dit que ce portefeuille a été offert à M. Pidal, qui ne semble pas disposé à l'accepter. A son refus, il serait offert à M. Burgos ou à M. Olivan.

## Les chefs des partis en Suisse.

Au moment où l'attention générale se reporte sur les débats de la diète helvétique et sur la guerre civile dont ils sont devenus le signal, il est utile de rappeler en peu de mots quels sont les acteurs appelés à jouer un rôle principal dans la lutte dont ce pays est devenu le théâtre. Parmi les hommes qui attirent tout d'abord l'intérêt, le président de la diète, qui est en même temps le chef du pouvoir exécutif, mérite d'être cité le premier.

Jeune encore, Ulrich Ochsenbein occupe déjà une place importante dans l'histoire de son pays. Après avoir fait de fortes études dans les universités allemandes, il revint à Berne pour s'y faire recevoir avocat et notaire. On le vit dès lors prendre une part active au mouvement politique dont sa patrie, à peine émancipée de la tutelle d'un patricien vieilli, se trouvait agitée. Membre des associations démocratiques qui s'y formèrent, il céda, comme beaucoup d'autres, à l'irritation provoquée et entretenue par les menées du jésuitisme lucernois, et marcha, pour les déjouer en les attaquant dans leur source, avec les corps francs, dont il eut en partie le commandement. On sait que le mauvais succès de cette échauffourée ne fut dû qu'à l'absence de toute organisation, de toute discipline chez les assaillants, et non pas, comme le parti contraire affecte de le répéter, à leur manque d'habileté ou de courage militaire. Aussi, malgré l'échec éprouvé dans cette circonstance, M. Ochsenbein n'en a pas moins conservé la réputation d'un brave officier; il figure même en qualité de colonel dans l'état-major fédéral.

De retour de cette expédition malencontreuse, il contribua plus que personne au renversement du pouvoir stationnaire par indolence sous lequel le canton de Berne n'avait pas réussi à prendre en Suisse la position qui lui appartenait. Le changement de la constitution et du gouvernement, dans le sens du progrès démocratique, appela bientôt M. Ochsenbein à diriger avec ses amis les affaires du pays. Dans l'accomplissement de cette mission, il a fait, sous plus d'un rapport, preuve d'une haute capacité.

C'est un homme de taille moyenne, de bonne tournure, au front large et élevé, d'une physionomie qui annonce l'intelligence, la fermeté et l'activité. Il s'exprime très bien en français, mais il parle à la diète en allemand. Sa

parole brève, accentuée et vibrante, est toujours écoutée avec une attention qui révèle la conscience de tous dans son caractère, dans ses lumières et dans sa résolution.

A côté de lui, on remarque à la diète, comme second député de Berne, et dans le gouvernement cantonal, comme chargé du département des finances, M. Jacob Stuempfli, gendre du fameux professeur Snell. C'est un avocat distingué, qui a long-temps rédigé avec talent une des feuilles les plus libérales du pays. Il a présidé dernièrement le comité réuni à Arau pour aviser à la formation d'une ligue douanière entre les états de la Suisse occidentale.

Parmi les adversaires les plus vigoureux que le Sonderbund a rencontrés, en outre, au sein de l'assemblée fédérale, il faut citer M. Fahrner, ancien avocat, aujourd'hui bourgmestre de Zurich, esprit net, positif, persévérant; M. Druce, homme de tête et de cœur, qui a présidé à la révolution libérale du canton de Vaud; M. Rilliet-Constant, de Genève, ancien officier au service de France, remarquable par la loyauté autant que par l'énergie de ses sentiments, et quelques autres que nous aurons occasion de signaler plus tard.

Dans le parti opposé, on trouve en première ligne M. Bernard-Mayer, vice-président du grand-conseil de Lucerne. L'importance du canton qu'il représente à la diète comme le véritable meneur de la ligue séparatiste. Appelé le premier à prendre la parole, il donne le ton à ses collègues ultra-catholiques. On a pu reconnaître à ses discours que son éloquence prend ses inspirations dans l'empoiement de la passion plutôt que dans l'examen logique des choses. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il s'est mis au service des tendances rétrogrades. On l'a vu, il y a quelques années, diriger l'instruction et soutenir l'accusation intentée contre les libéraux bas-valaisans qui avaient essayé de se soustraire au régime abruti de MM. du haut pays, et que les hommes du Sonderbund, si pleins d'unction quand ils écrivent leurs manifestes contre la majorité, traitèrent avec une si révoltante barbarie.

Le général en chef du Sonderbund, M. Ulrich de Salis-Soglio, appartient, comme nous l'avons dit, à une famille tout aristocratique. Il y a des siècles que les Salis, comme le reste de la noblesse suisse, vont quêter à l'étranger les honneurs et les titres dont les a privés la constitution de leur pays. On les a vus long-temps, entre autres, au service de l'ancienne monarchie française. C'est dans les Pays-Bas, sous le roi Guillaume, et, si nous ne nous trompons, dans la cavalerie, que leur descendant a pris ses grades militaires. Toutes ses sympathies sont acquises depuis long-temps, par suite de sa naissance, de son éducation et de ses habitudes, à la cause qu'il va défendre, lui protestant, en s'alliant à des intrigants ou à des dupes qui disent ou croient combattre pour le maintien du culte catholique. Ce sont elles qui l'ont déterminé, en 1844, à quitter Coire, sa patrie, pour s'établir à Lucerne, siège des menées contre-révolutionnaires, et où une fois déjà, lors des événements du Valais, on a fait appel à son expérience militaire pour venir en aide au parti. On assure qu'il n'est dépourvu ni de bravoure ni de capacité; mais il a pris, dans la fréquentation des grands seigneurs, des allures qui ne semblent pas propres à le rendre populaire dans une république.

Le général Dufour, qui va se trouver en présence de l'ex-général hollandais, n'en diffère pas moins par son origine et ses antécédents que par la nature des idées dont il va être le champion. M. Dufour, né à Constanten en 1787, mais bourgeois de Genève, est un ancien élève de notre Ecole Polytechnique, et c'est sous les ordres de Napoléon qu'il a fait son apprentissage de la guerre. Retiré en Suisse depuis 1813, car il n'a quitté les rangs de l'armée française qu'après la bataille de Waterloo, il a rendu d'importants services à son canton, ainsi qu'à la confédération, tantôt comme ingénieur civil, tantôt comme officier du génie. On lui doit le premier pont suspendu qui ait été, nous le croyons, construit sur le continent, et qui fut terminé en 1823. Deux ans plus tard, il en a élevé un second. Son traité *De la fortification permanente* fait autorité dans la Suisse militaire. Il a pris enfin une part active et continue à l'organisation des milices helvétiques, qui peuvent aujourd'hui rivaliser en bien des points avec des troupes régulières. Libéral modéré mais sincère, M. Dufour n'a pas mis à accepter les fonctions que la diète lui a décernées la répugnance dont vient de targuer les avocats de la politique contre-révolutionnaire. On l'a choisi précisément à cause de la sagesse de ses opinions, comme pour tempérer par l'esprit plus calme et plus conciliateur du chef l'effervescence malheureusement trop justifiée de ses soldats. Voilà comment M. Ochsenbein et ses amis ont su répondre aux absurdes calomnies dont la presse absolutiste et ministérielle s'attache à les poursuivre.

(Extrait de la Semaine.)

## On lit dans le Commerce:

Nous l'avons dit plusieurs fois, et nous craignons bien d'avoir à le répéter long-temps encore, l'armée est mécontente. Le corps des officiers se plaint avec beaucoup de raison du népotisme qui caractérise trop souvent les actes ministériels. Comment n'en serait-il pas ainsi? L'intelligence et le courage ne sont plus des garanties d'avancement, les services rendus sont oubliés, et les droits acquis impitoyablement sacrifiés à l'insatiable ambition de quelques privilégiés.

Les dernières nominations connues ne viennent que trop à l'appui de cette sévère appréciation. Ainsi, M. de Bellonnet, député ministériel du Haut-Rhin, a été nommé lieutenant-général; M. le baron de Salles, député ministériel du Loiret, et M. le comte Dumas, aide-de-camp du roi, député ministériel de la Charente-Inférieure, viennent d'entrer dans le cadre des maréchaux-de-camp.

Certes, il nous répugne de discuter les titres militaires de ces officiers; mais nous rappellerons à M. Trézel, qui semble l'ignorer, que MM. Bellonnet, de Salles et Dumas étaient tranquillement à Paris, tandis que nombre d'officiers de leur grade suivaient en Algérie de rudes expéditions. Il est vrai que ceux-ci vivent loin des intrigues d'antichambre et que leurs noms ne figurent pas au Palais-Bourbon sur la liste glorieuse des *satisfait*.

Signalons aussi, en passant, une nomination qui, s'il faut en croire la *Réforme*, a fait scandale et péniblement ému les capitaines de vaisseau présents à Paris. M. Page, capitaine de vaisseau, est appelé au commandement d'une division navale, comme chef de la station de la mer des Indes. A cet égard, deux circonstances sont bonnes à constater: M. Page est le plus nouveau des capitaines de vaisseau, et il n'a même jamais navigué avec ce titre.

## On lit dans le Sémaphore:

« Nous apprenons par le *Saint-Georges*, venant de Naples, que le comte Bresson, ambassadeur de France, s'est tué dans son cabinet en se coupant la gorge avec son rasoir. On attribue ce fatal accident à une fièvre cérébrale dont le comte était tourmenté depuis quelques jours. »

## TOULON, 5 novembre.

La corvette à vapeur le *Cuvier*, dont nous avons annoncé le départ pour les côtes d'Italie, se rend à Naples. Ce steamer est mis à la disposition du prince et de la princesse de Salerne, qui doivent se rendre à Alger.

L'escadre française est toujours sur les côtes d'Italie. Le prince de Joinville a fait diverses excursions avec la corvette à vapeur le *Titan*.

A la date des dernières nouvelles de Malte, l'escadre anglaise n'avait encore fait aucun mouvement. Le vice-amiral commandant les forces navales avait envoyé à Gènes la frégate à vapeur le *Bulldog*, avec mission sans doute d'observer les mouvements de l'escadre française.

La corvette à vapeur le *Cassini* fait ses préparatifs pour entreprendre une longue campagne. On annonce que ce bâtiment sera envoyé dans les mers de la Chine. Il doit donner passage à divers agents diplomatiques.

Le bâtiment à vapeur l'*Achéron* se rend au Sénégal. Il a à bord des officiers envoyés aux bâtiments de l'escadre en croisière sur les côtes occidentales d'Afrique et des dépêches.

M. le vice-amiral Parseval-Deschênes, préfet maritime de notre port, est arrivé ces jours derniers, et est entré immédiatement en fonctions. (Toulonnais.)

## Chronique.

Une tentative a été faite pour contrefaire les billets de 250 f. de la Banque de Lyon, mais elle n'a réussi qu'imparfaitement, et il est très facile de distinguer ces faux billets des véritables. Ils sont imprimés sur une double feuille de papier blanc sur lequel on a passé

un corps gras pour lui donner de la transparence et une légère teinte jaune verdâtre. Le filigranne clair portant les mots *deux cent cinquante francs*, au lieu d'être produit au moment de la fabrication du papier et d'être plus clair que le reste du billet, est d'un blanc mat qui disparaît presque entièrement lorsqu'on le regarde le jour en travers. Le filigranne mat *Banque de Lyon* est plus imparfaitement encore, étant produit par une teinte jaune plus foncée que le reste du billet, disparaissant également en le regardant au jour. Enfin, ces billets sont reconnaissables à la première vue, et sans qu'il puisse y avoir la moindre hésitation, lorsqu'on en regarde l'envers. Le faussaire s'est borné à employer un papier très mince dont la transparence est augmentée par le corps gras qui le couvre, de manière que le dessin ne paraît à l'envers qu'au moyen de cette transparence; mais aucun trait n'est parfaitement distinct comme dans les véritables. Cette remarque est surtout sensible dans les deux timbres noirs portant des lettres blanches; quoique ces lettres soient beaucoup plus grosses, il est impossible d'en lire une seule à l'envers des billets contrefaits, tandis que tout se lit avec la plus grande facilité sur les véritables *verso* comme au *recto*. Enfin, il est facile de les reconnaître au simple contact, le papier en étant mou et sans soutien. (Communiqué.)

L'ouverture de l'exposition étant irrévocablement fixée au 3 décembre prochain, la commission exécutive de la Société des Amis des Arts invite MM. les artistes à faire remettre leurs ouvrages au secrétariat le lundi 15 novembre au plus tard. Ce terme est de rigueur.

La Société les prie de lui faire parvenir dans le plus bref délai les notes nécessaires à la confection du livret.

MM. les artistes sont prévenus qu'aucun nouvel ouvrage ne sera admis au renouvellement, s'il n'est porté sur la première édition du livret.

Le 22 décembre prochain, il sera procédé, à Oran, à l'adjudication du territoire d'une partie de six communes dont l'aliénation a été autorisée par une ordonnance royale du 4 décembre 1846.

Le cahier des charges de cette adjudication, une brochure contenant divers renseignements sur la nature des terrains à adjuger et un plan figuratif de leur allotissement sont déposés à Lyon, à l'hôtel de la préfecture (4<sup>e</sup> division), à la direction des domaines, et à Villefranche, à l'hôtel de la sous-préfecture.

Ces pièces seront communiquées à toutes personnes qui désireront en prendre connaissance.

Une ordonnance du 3 octobre, publiée dans le *Moniteur*, porte ce qui suit:

« Le prix de vente des cigarettes fabriquées dans les manufactures royales, et qui a été fixé, selon l'espèce, par ordonnance du 22 octobre 1843, à 45 et 70 fr. le kilog., composé de 1,000 cigarettes, pour les consommateurs, est réduit à un prix unique de 22 fr. pour les débitants et de 25 fr. pour les consommateurs, soit deux centimes et demi la pièce.

« Ces nouvelles cigarettes, qui remplaceront les anciennes à enveloppe simple et à bout de bois, porteront une marque particulière, et seront de deux espèces: l'une de grande dimension, fabriquée avec des tabacs ordinaires; l'autre de petite dimension, composée avec des tabacs de choix. Elles seront toujours garnies, à l'un des bouts, de spirales en carton.

« Ces cigarettes, qui n'étaient livrées que par paquets de dix, pourront être vendues aux consommateurs à la pièce. »

— On écrit de Sisteron:

« Mardi 2 novembre, le sieur Louis Colomb, entrepreneur à Sisteron, adjudicataire de travaux considérables pour l'achèvement de la route royale de Briançon à Grenoble, se rendait à ses chantiers de la Grave; il était, avec un de ses ouvriers, dans un petit cabriolet attelé d'un cheval corse. Arrivés à quatre kilomètres de Sisteron, non loin de l'auberge du Logis-Neuf, un homme embusqué dans les bois qui bordent la route leur intima l'ordre de s'arrêter, en demandant de l'argent. Cet homme était masqué et déguisé, armé d'un fusil avec lequel il les couchait en joue, un pistolet à la ceinture. Colomb lui jeta vingt-cinq francs. « Ce n'est point de l'argent que je veux, descendez. » Colomb, à peine descendu, s'élança sur le voleur, mais presque aussitôt il tombe frappé d'une balle. Son compagnon fait mine de se sauver, mais l'assassin l'arrête en le menaçant d'un pistolet, et disparaît dans les bois.

« Colomb fut transporté à l'auberge du Logis-Neuf, où les premiers secours lui ont été administrés. Le docteur Silbert père s'est rendu immédiatement sur les lieux. Colomb est blessé très grièvement: la balle l'a atteint à l'aîne et a glissé sur l'os jusque dans le ventre.

« Le juge d'instruction, le lieutenant de gendarmerie et quatre gendarmes se sont transportés sur le théâtre du crime. Les investigations, poussées avec une grande activité, n'ont encore rien produit, mais tout fait prévoir qu'elles ne seront point sans résultat.

« On se perd en conjectures sur les motifs de ce crime déplorable, commis avec une audace inouïe, à onze heures et demie du matin, sur une route très fréquentée. »

— Un accident qui pouvait avoir des suites désastreuses est survenu le 1<sup>er</sup> novembre dans une des églises de la banlieue de Marseille. A midi, au moment même où le sacristain de Saint-Antoine sonnait l'*Angelus*, les anses de la cloche se sont brisées, et la cloche, privée de soutiens, est tombée de tout son poids de 700 kilog. sur le terre-plain du clocher. Heureusement le sonneur, averti par le craquement du métal, a eu le temps de se détourner brusquement, et a ainsi évité d'être enseveli sous cette lourde masse.

C'est la cinquième fois, dans l'espace de dix années, que la commune de Marseille est atteinte de sinistres de cette nature.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme*:

« La foire du 3 de ce mois, dite foire de la Toussaint, favorisée par un temps magnifique, a attiré dans notre ville beaucoup de monde; on comptait dans les divers quartiers 130 bancs de marchands étalagistes.

« Les ventes de cuirs, chapeaux, rouenneries et vêtements confectionnés ont été nombreuses. Le marché des bestiaux était bien approvisionné; il y est fait beaucoup d'affaires. Les bois de construction étaient rares, ils se sont vendus à un prix élevé. Le prix des soies est en baisse; il y a peu d'acquéreurs. »

— L'acte d'accusation dressé par la cour royale de Nîmes, qui renvoie Rose Jacquamond, veuve de Joseph Theyre, native de Saint-Victor, domiciliée à Tournon, devant la cour d'assises du département de l'Ardeche, vient d'être signifié à cette accusée.

Cet acte contient seize chefs d'accusation, dont sept motivés sur des attentats, par le poison ou autres substances, à la vie de plusieurs personnes, parmi lesquelles figurent son mari et son fils, qui ont succombé, et les neuf autres chefs sur des vols de linge, d'habillements, de services de table en argent et d'argent monnayé, commis dans les maisons où elle avait été reçue en qualité de domestique ou femme de ménage.

Ainsi, aux assises du 4<sup>e</sup> trimestre, qui doivent s'ouvrir à Privas le 6 décembre prochain, sous la présidence de M. Ignon, conseiller, se déroulera un drame qui pourra bien être mis en parallèle avec celui, par trop célèbre, jugé naguère par la cour d'assises de la Drôme.



**M. Philippe Flacheron**, propriétaire des magasins de nouveautés, port Saint-Clair, 27, à Lyon, a l'honneur de prévenir qu'étant dans l'intention de continuer son commerce, attendu que les personnes qui avaient projeté de sous-louer ses magasins n'en prendront possession qu'à l'expiration de son bail, il a l'honneur, dis-je, de prévenir qu'il revient de Paris, où il s'est approvisionné des articles les plus remarquables et les plus distingués, tant par leur bon goût que par leurs qualités supérieures, et que, les ayant achetés

au comptant, il les a obtenus à des prix qui le mettent à même de les vendre très au-dessous du cours et de surmonter toute concurrence.

Ces articles se composent de *mérinos unis et satinés, de draps Montpensier, idem à grands carreaux écossais, et de tous autres tissus*, tant en laine qu'en coton; de *soieries de tous genres et de foulards de toutes sortes, de confections de manteaux, mantelets et pardessus des formes les plus élégantes*, tant en velours qu'en autres étoffes. Comme précédemment, il tiendra un très grand assortiment de *dentelles*, en noir et en blanc, de *volants, voiles et voilettes* en

applications d'Angleterre, de *lingerie de corbeille et de trousseau*, de *mouchoirs en batiste à vignettes*; en un mot, de tous les objets relatifs au commerce de nouveautés.

**LA PATE PHOSPHORÉE** pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'**Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez **LARDET**, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

## ALMANACH ICARIEN POUR 1848 ; PAR M. CABET.

Au dépôt des écrits du même auteur, rue de la Grenette, n° 25, au 2°, à Lyon. (1222)

### DENTIFRICES DE QUININE

*Eau et Poudre*  
A BASE DE QUININE et de MAGNÉSIE

Indiquer la **MAGNÉSIE** et la **QUININE** comme base de ces **PRÉCIEUX DENTIFRICES**, dire que leur **PARFUM EMBAUME** la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action **détruit la carie**, raffermi les gencives gonflées ou ramollies, etc., c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la **PRÉFÉRENCE** que leur accordent les **MÉDECINS** et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

**BOITES et FLAcons** à 5 fr. et 1 fr. 50 c.; **BROSSES** à 2 fr., *garanties indispensables pour leur emploi.* — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

**POUR LES MAUX DE DENTS.**

M. GAGE compose le **BAUME DE QUININE**, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon: 2 fr. Aux mêmes adresses. (7649)

## MALADIES SECRÈTES.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)  
Chez **COURTOIS**, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

À Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — À Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — À Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — À Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — À Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — À Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

Etude de M<sup>e</sup> Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23.

**A VENDRE** à l'amiable, **UNE MAISON** située à LYON, montée de la Grande-Côte, d'un revenu avantageux.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> Hodieu, notaire. (6600)

Etude de M<sup>e</sup> Vuy, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11.

**A VENDRE** **UNE PROPRIÉTÉ** très rapprochée de Lyon, entre le Rhône et le chemin de fer de Saint-Etienne, sur laquelle existent des bâtiments considérables et en très bon état, propres à recevoir un grand établissement religieux ou industriel. (6430)

### A VENDRE,

EN UN OU PLUSIEURS LOTS.

1° **Un atelier pour le moulinage des soies**, jouissant de deux prises d'eau, l'une au-dessus de l'autre, la première de dix mètres de chute, la seconde de six mètres, avec une roue de pêche d'un mètre soixante et quinze centimètres; pouvant correspondre avec Lyon, dont il n'est pas éloigné, ou par le chemin de fer, et avec Saint-Etienne par les routes de Bourg-Argeral et de Saint-Chamond.

Cette usine est susceptible d'agrandissement et propre à tout autre genre d'industrie, tel que filature, métiers à bras ou par eau, etc., etc. Il y a de vastes logements, avec hangar, écurie, grenier à foin.

Les ouvrières y sont abondantes et à des prix modérés.

2° **Une Propriété** composée de deux jardins, prés, terres, vignes, bois taillis, complantée d'arbres fruitiers et de cinq à six cents mûriers.

On donnera toutes facultés pour le paiement. S'adresser à M. C. GÉRY, négociant, rue des Quatre-Chapeaux, 12. (4099)

**AVIS.** M. BENOIT, pharmacien, successeur de M. DEMENTHON depuis douze ans, continue, comme par le passé, à fabriquer et à tenir dépôt des remèdes usuels de sa pharmacie, tels que **sirop anti-rachitique et vermifuge, huile philosophique**, etc.

Il demeure toujours grande rue Mercière, n° 34. (2488)

**AVIS.** Le Bureau correspondant de l'**Union agricole d'Afrique** est actuellement rue du Commerce, n° 1, près le Jardin-des-Plantes. (1143)

### SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**.

Prix: 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (7182)

### A VENDRE.

60,000 plants de mûriers.

S'adresser à M. Durosay, à Ampuis (Rhône). (1209)

### VINS DE BORDEAUX.

La maison de Bordeaux, déterminée par les nombreuses relations que ses voyageurs ont formées à Lyon, vient d'y établir un **DÉPÔT PERMANENT**. Elle vend en gros et en détail, et veut rendre accessibles à toutes les fortunes les **VINS DE BORDEAUX**, indispensables dans les maladies, indispensables encore dans les fêtes. Ses facilités pour les transports lui permettent d'en livrer, garantis parfaitement naturels de Bordeaux, à **un franc** la bouteille au comptant. Ces vins n'arriveront à Lyon qu'après un voyage sur mer. — Dépôt: rue Boissac, 7. (1143)

### SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE,

Rue Dauphine, n° 38, à Paris. Vingt années de succès. — Ce Sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent; éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpeau, Leroy-d'Etiolles, Heller, Dueros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon; Martel, à Grenoble; Michel, à Tarare; Ayot, à Villefranche; Galy, à Saint-Etienne; Labor, à Roanne; Fessy; à Montbrison; Carrière, à Bourg; Martin, à Belley; Mercier, à Nantua; Giroud, à Gex. (3414)

### GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de *précaution*. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la *bile*, la *constipation*, les *glaires* et la *migraine*. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7269)

### RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PATE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Épinaf (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa **Pâte pectorale**. (3822)

### RENTES

VIAGÈRES.



### DOTS

DES ENFANTS.

## LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: **QUATRE MILLIONS**, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt:

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon: MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAN. — Bureaux: (5922)

## EXPOSITION DE CHALES CACHEMIRE FRANÇAIS ET DES INDES.

M. LÉON, fournisseur de S. M. la reine des Français, breveté, hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique, a l'honneur d'informer les dames que son séjour en cette ville ne sera que de huit jours, pendant lesquels on pourra remarquer le plus beau choix de Cachemires qu'il soit possible de voir pour les dessins, la qualité et la modicité des prix. Tous ces articles seront vendus à prix fixes, hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique.

M. LÉON, qui avait été absent de cette ville pendant deux mois, vient d'y revenir avec un nouvel assortiment de Cachemires français et des Indes.

Nota. — Faisant l'exportation en pays étranger, M. LÉON reprend en échange les châles anciens, bijoux et parures démodés, les anciens tableaux et objets d'art. — Les dames qui désireraient que l'on se rende chez elles sont priées d'écrire ou de laisser leur adresse. (2487)

## MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**). A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (*Affranchir.*) (3488)

### AVIS IMPORTANT.

Le choléra, dont la marche fait de grands progrès en Russie, semble aussi, d'après un extrait de la *Gazette des Hôpitaux* publié dans le *Courrier de Lyon* du 8 novembre, vouloir exercer ses ravages en Belgique et en France. En conséquence, nous engageons les personnes, dans leur propre intérêt, à se munir en tout lieu et en toutes circonstances de la liqueur **Alcool de Menthe de Ricqlès**, brevetée par ordonnance royale du 10 novembre 1844 (sans garantie du gouvernement).

Ce tonique puissant, connu depuis long-temps par les nombreuses cures qu'il a opérées et dont l'inventeur possède des attestations authentiques, est un *préservatif infailible* contre toute maladie grave, et renferme tous les principes nécessaires pour éloigner l'épidémie de quiconque en fera usage.

Nous le recommandons en outre, en pleine confiance, pour purifier le sang, favoriser la digestion, fortifier l'estomac, dissiper des coliques, arrêter les vomissements et la diarrhée, guérir un rhume, un rhumatisme, un chaud-et-froid, et en général pour écarter à l'instant tout malaise ou indisposition subite.

On trouve cette liqueur en flacons et demi-flacons portant le cachet et la griffe de l'inventeur, M. HEYMAN DE RICQLÈS, à son domicile, cours d'Herbouville, n° 9, ainsi que dans les principales pharmacies de Lyon et d'ailleurs, et aux principaux dépôts indiqués par les tableaux qui y sont exposés. Dépôt spécial à Villefranche, chez M. Blanc, pharmacien. (1228)

### NOUVEL ÉCLAIRAGE BREVETÉ

(Sans garantie du gouvernement).

LAMPE-PATOUX, d'un mécanisme très simple, sans dérangement possible, supérieure à tous les systèmes connus. — 20 fr. et au-dessus.

Seul dépôt: passage de l'Hôtel-Dieu, n° 20. (1227)

### SIROP PECTORAL DE MACORS AU MOU DE VEAU,

Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable **SIROP VERMIFUGE** pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon. M. VERNET, pharmacien aux Terreaux; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (3906)

### SOCIÉTÉ GRANVILLAISE.

### Dépôt Central

## D'HUITRES.

A partir du 20 octobre, arrivages journaliers **soixante heures plus tôt** que par les transports ordinaires.

Expéditions en province et à l'étranger. Quai d'Orléans, 25, à Lyon. (2448)

## GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné**,

Extrait du CODEX MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

Pansement des vésicatoires facile, régulier, inodore, avec PAPIER et compresses

### D'ALBESPEYRES,

Chez MM. les pharmaciens. — *Se méfier des contrefaçons.* (7463—8289)

## PLUS DE DOULEURS!

Par le **Topique Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON. — IMPRIMERIE BOURS Y FILS, Rue Poulaillorie, 19.